

222C2017
FR0000073728-FS0652

5 août 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SERMA GROUP

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 3 août 2022, la société par actions simplifiée Financière Faraday¹ (14 rue Galilée, 33600 Pessac) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 juillet 2022, indirectement par l'intermédiaire de la société Financière Watt² qu'elle contrôle, les seuils de 50% et 90% du capital et des droits de vote de la société SERMA GROUP³, et détenir directement et indirectement à cette date 1 144 664 actions SERMA GROUP représentant 1 641 515 droits de vote, soit 99,49% du capital et 99,56% des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière Watt	1 144 663	99,49	1 641 514	99,56
Financière Faraday	1	ns	1	Ns
Total Financière Watt	1 144 664	99,49	1 641 515	99,56

Ce franchissement de seuils résulte⁵ (i) de l'acquisition par Financière Faraday d'actions représentant 60,5% du capital et des droits de vote de la société Financière Watt auprès des *managers* de SERMA GROUP ainsi que des fonds gérés par Chequers Capital, du FCDE et Bpifrance, (ii) de l'apport d'actions représentant 16,5% du capital et des droits de vote de la société Financière Watt au profit de Financière Faraday par des *managers* de SERMA GROUP, et, (iii) de l'acquisition par Financière Faraday (par voie d'apport et de cession d'actions) de 100% des actions Watt Participations, laquelle détient 23% du capital et des droits de vote de la société Financière Watt.

Il est rappelé que la société Financière Faraday a annoncé son intention de déposer une offre publique visant les titres de la société SERMA GROUP⁵.

¹ Société détenue, à l'issue des opérations intervenues le 28 juillet 2022, à hauteur de (i) 34,7% par huit *managers* de SERMA GROUP (MM. Philippe Berlié, Bernard Ollivier, Marc Dus, Richard Pedreau, Jean Guilbaud, Olivier Duchmann, Xavier Morin et Mirentchu Boutet), (ii) 33% par le fonds Ardian (par l'intermédiaire de la société Financière Volta qu'il détient à hauteur de 94,4%, Bpifrance détenant les 5,6% restants), et (iii) 32,3% par les sociétés des cadres Faraday Participations et Faraday Participations Bis.

² Société détenue, à l'issue des opérations intervenues le 28 juillet 2022, à 100% par la société Financière Faraday. Il est précisé que la société Financière Watt a procédé à la fusion-absorption des sociétés Financière Ampère Galilée et Ampère Galilée Participation qu'elle détenait à 100%.

³ Anciennement dénommée SERMA TECHNOLOGIES.

⁴ Sur la base d'un capital composé à cette date de 1 150 536 actions représentant 1 648 826 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁵ Cf. notamment communiqué diffusé par la société SERMA GROUP le 4 août 2022.